

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 006-7623/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au Stade Marseillais Université Club pour l'organisation de la Coupe de France VTT 2020 et la Coupe du Monde Juniors VTT 2020 - Approbation d'une convention MET 19/13607/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

Le Stade Marseillais Université Club (SMUC) a pour objet de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives, pour le plus grand nombre, orientées notamment vers la compétition au plus haut niveau. A ce titre, le SMUC organise un événement Vélo Tout Terrain (VTT) comprenant la Coupe de France VTT 2020 et la Coupe du Monde Juniors VTT 2020.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association SMUC afin de soutenir cet événement, qui se déroulera du 27 au 29 mars 2020, en présence des meilleurs vététistes nationaux et internationaux.

Cette manifestation, ouverte au public, est organisée sur trois journées durant lesquelles 1500 coureurs représentant une vingtaine de pays participent à ces épreuves, nationales et internationales, inscrites au calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI), instance faîtière du cyclisme au niveau mondial.

Le choix du Campus de Luminy, site universitaire d'Aix-Marseille aux portes du Parc National des Calanques, valorisera non seulement les épreuves sportives mais aussi la dimension écologique de la manifestation avec des actions de sensibilisation.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans cette discipline, la presse écrite permettront une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la commune de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la Coupe de France VTT 2020 et la Coupe du Monde Juniors VTT 2020 sur le Campus de Luminy à Marseille.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2020_00417	Stade Marseillais Université Club	Coupe de France VTT 2020 et Coupe du Monde Juniors VTT 2020	10 000€	111 500 €	20 000 €	20 000 €	OUI
TOTAL						20 000 €	

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production, avant le 1er novembre 2020, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020**

- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 021/5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de soutenir l'association Stade Marseillais Université Club (SMUC) pour l'organisation de la Coupe de France VTT 2020 et la Coupe du Monde Juniors VTT 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, une subvention de 20 000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association SMUC afin de soutenir l'organisation de la Coupe de France VTT 2020 et la Coupe du Monde Juniors VTT 2020.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2020, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020